

Charte d'engagement des usagers de la Maison de Quartier des Brosses
Version du 29 Mars 2022

Chers usagers de la Maison de Quartier,

Vous venez faire une inscription pour votre enfant, votre famille ou pour vous-même, aux activités de la Maison de Quartier proposées par l'équipe de coordination Enfance et Adolescence, Jeunes et Jeunes Adultes, Adultes et Familles. Participer aux activités de la Maison de Quartier, c'est respecter et accepter le cadre d'organisation de ces dernières. Cela implique la connaissance de son règlement intérieur (disponible en affichage à la MQB) et également de connaître les droits et devoirs des usagers bénéficiaires :

- Un droit à être informé de l'organisation des inscriptions, à poser les questions qui vous permettent de comprendre les choix de répartitions des activités.
- Un droit d'être accueilli de manière inconditionnelle aux activités de la maison de quartier ; à être respecté et écouté.
- Un droit de recevoir un accueil garant de la sécurité physique, morale et affective de chaque bénéficiaire, enfant comme adulte.

- Un Devoir de maintenir tout au long de notre relation un comportement respectueux envers tous les agents de la maison de quartier, dans le souci d'un dialogue constant et ouvert.
- Un Devoir de rendre en temps et en heure le dossier complet pour les pré-inscriptions, et d'accepter un éventuel refus d'enregistrement de la demande si cela n'est pas fait, et d'être présents aux convocations liées aux activités (réunion d'information, rencontre individuelle...).
- Un Devoir d'informer de toute situation nouvelle vous concernant, ayant un impact sur la présence de votre enfant ou vous-même à l'activité.

Tout comportement ou non-respect de cette charte entraînera pour les usagers des sanctions allant du rappel à la règle jusqu'au renvoi définitif de la maison de quartier des brosses.

Lu et approuvé le :
Nom de famille :

Signature :